

DECISION D'HOMOLOGATION C.E.E. DE MODELE
N° 91.00.271.001.0 DU 20 FEVRIER 1991

Chronotachygraphe JAEGER type TACHY 55 - 2 chauffeurs utilisé dans les transports par route

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 81-883 DU 14 SEPTEMBRE 1981 RELATIF AUX MODALITES DU CONTROLE DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE, MODIFIE PAR LES DECRETS N° 86-1071 DU 24 SEPTEMBRE 1986 ET N° 86-1130 DU 17 OCTOBRE 1986 ET DE L'ARRETE DU 1^{ER} OCTOBRE 1981 RELATIF A L'HOMOLOGATION, A LA VERIFICATION PRIMITIVE ET A LA VERIFICATION APRES INSTALLATION DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 21 OCTOBRE 1986.

FABRICANT

Société JAEGER, 2, rue Baudin, 92300 Levallois-Perret.

CARACTERISTIQUES

Le chronotachygraphe JAEGER type TACHY 55, est un appareil indicateur enregistreur à fonctionnement électronique pour véhicule automobile. Il est alimenté par la batterie du véhicule et commandé par un capteur impulsionnel placé en sortie de boîte de vitesses.

Cet appareil est conforme au règlement C.E.E. n° 3821/85 du Conseil des communautés européennes du 20 décembre 1985 et il fournit les données suivantes :

- vitesse instantanée du véhicule,
- distance parcourue par le véhicule,
- heure,
- temps de travail et de repos des deux conducteurs,

- ouvertures du boîtier,
- régime-moteur instantané.

Une montre électronique à quartz entraîne la rotation de deux disques sur lesquels sont enregistrés les paramètres précités.

L'appareil permet un enregistrement de 24 heures (les deux disques font une rotation complète de 24 heures) et les stylets gravent directement leurs traces sur les disques qui sont recouverts de cire.

Cet appareil est conçu en deux versions, l'une alimentée en 24 volts, l'autre alimentée en 12 volts.

L'appareil indique et enregistre la vitesse des véhicules jusqu'à 125 km/h.

INDICATIONS PARTICULIERES

Ce chronotachygraphe ne possède pas de coefficient caractéristique propre, mais un correcteur électronique composé de micro-interrupteurs permet de multiplier le nombre d'impulsions d'entrée du capteur par un coefficient programmé à la demande.

L'indicateur de distance est composé de 7 rouleaux pouvant indiquer jusqu'à 999 999,9 km, le dernier rouleau gradué par 0,1 km étant à fonctionnement discontinu.

Le temps de conduite est enregistré automatiquement dès que le véhicule roule et les enregistrements des divers temps de travail et de repos se distinguent par l'épaisseur du trait les représentant.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Ce chronotachygraphe est équipé en série des dispositifs de sécurité suivants, tous visualisés sur le cadran :

- témoin de fonctionnement de la montre,
- alerte de dépassement de vitesse (réglable par le conducteur),
- voyant signalant l'un des défauts suivants : absence de disque, défaut capteur, non fermeture de la porte ou mauvais fonctionnement des stylets.

Différents dispositifs peuvent être montés en option sur cet appareil ; ils permettent la connaissance ou l'enregistrement d'autres données :

- stylet supplémentaire (4ème stylet),
- prise diagnostic,
- dispositif de coupure de l'alimentation de la montre,
- etc.

La marque de vérification primitive ne garantit que les indications et enregistrements de temps, de vitesse et de distance.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant.

ANNEXES

Fiche d'homologation C.E.E. e2 21.

Notice descriptive.

Schémas et photographie n° 5456-1 à 7.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :
L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

Chronotachygraphe JAEGER
type TACHY 55 - 2 chauffeurs
utilisé dans les transports par route

NOTICE DESCRIPTIVE

I - GENERALITES (figure n° 5456-1)

Le chronotachygraphe JAEGER type TACHY 55 est identique au chronotachygraphe type TACHY 54 ayant fait l'objet de la décision d'homologation C.E.E. de modèle n° 90.0.01.232.1.0 du 8 juin 1990 (1), mais est conçu pour permettre l'indication et l'enregistrement permanent du régime-moteur au verso du disque du conducteur.

2) PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Cet appareil se compose de 7 sous-ensembles :

1. sous-ensemble montre
2. sous-ensemble vitesse
3. sous-ensemble odomètre
4. sous-ensemble "activités du 1er conducteur"
5. sous-ensemble conducteur
6. sous-ensemble "activités du 2ème conducteur"
7. sous-ensemble régime-moteur (figure n° 5456-2).

Les six sous-ensembles sont identiques à ceux du type TACHY 54, le septième étant le sous-ensemble supplémentaire permettant l'enregistrement et l'indication du régime-moteur instantané.

3. SOUS-ENSEMBLE RÉGIME-MOTEUR

(figures n° 5456-3, 4, 5, 6, 7)

Ce sous-ensemble se compose d'un module complet intégré dans la porte et permet l'indication en face avant (aiguille) et l'enregistrement du régime-moteur instantané sur la face verso du disque du conducteur par l'intermédiaire d'un stylet placé dans la table d'écriture située à l'arrière de la porte.

Principe de fonctionnement

Un moteur à courant continu fonctionnant en régime intermittent entraîne :

- un stylet
- un potentiomètre
- une aiguille.

La chaîne constitue un système asservi avec un potentiomètre comme organe détecteur. Le moteur est en position d'équilibre électrique quand le régime-moteur est constant.

4. PLAN DE SCÈLLEMENT ET PLAQUE SIGNALÉTIQUE

Ils sont identiques au chronotachygraphe JAEGER type TACHY 54.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1990, p. 842.

CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER

FICHE D'HOMOLOGATION

Nom de l'administration compétente :

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Sous-direction de la métrologie

Communication concernant :

– homologation d'un modèle d'appareil de contrôle.

e2

n° d'homologation : 21

21

1. Marque de fabrique ou de commerce : JAEGER type TACHY 55
2. Dénomination du modèle : Chronotachygraphe
3. Nom du fabricant : Société JAEGER
4. Adresse du fabricant : 2, rue Baudin, 92300 Levallois-Perret
5. Présenté à l'homologation le : 28 juin 1990
6. Laboratoire d'essais : Sous-direction de la métrologie
7. Date et numéro du procès-verbal du laboratoire : Dossier n° 13.803 du 4 janvier 1991

8. Date de l'homologation : 20 février 1991
9. Date du retrait de l'homologation : sans objet
10. Modèle(s) d'appareil(s) de contrôle pour le(s)quel(s) la feuille est destinée à être utilisée : sans objet
11. Lieu : Paris
12. Date : 20 février 1991
13. En annexe, documents descriptifs : notice descriptive
14. Remarques :

Cet appareil électronique a une constante théorique de 8 000 imp/km. Il est destiné à être utilisé par deux conducteurs ; il indique et enregistre la vitesse du véhicule jusqu'à 125 km/h et il enregistre de façon automatique le temps de conduite dès que le véhicule roule.

De plus, cet appareil indique et enregistre au verso du disque le régime-moteur jusqu'à 3 300 tr/min.

Il existe en deux versions : 12 et 24 volts.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA MÉTROLOGIE,

PH. BERTRAN

■ N° 5456-1

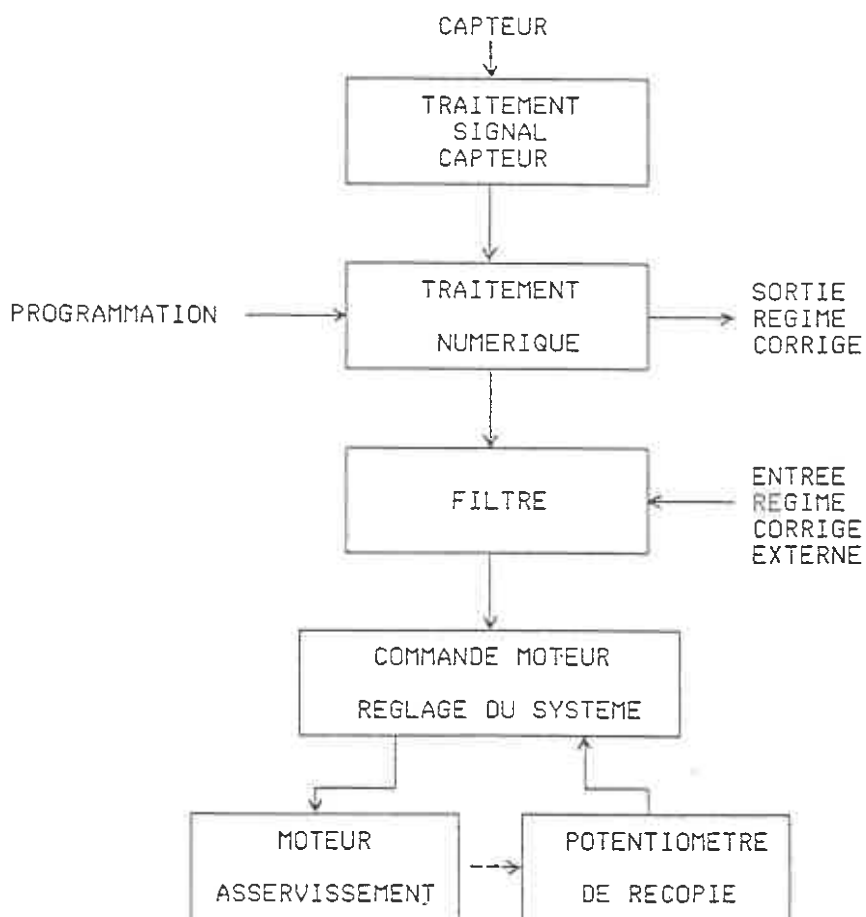
CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE



■ N° 5456-2

**CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE**

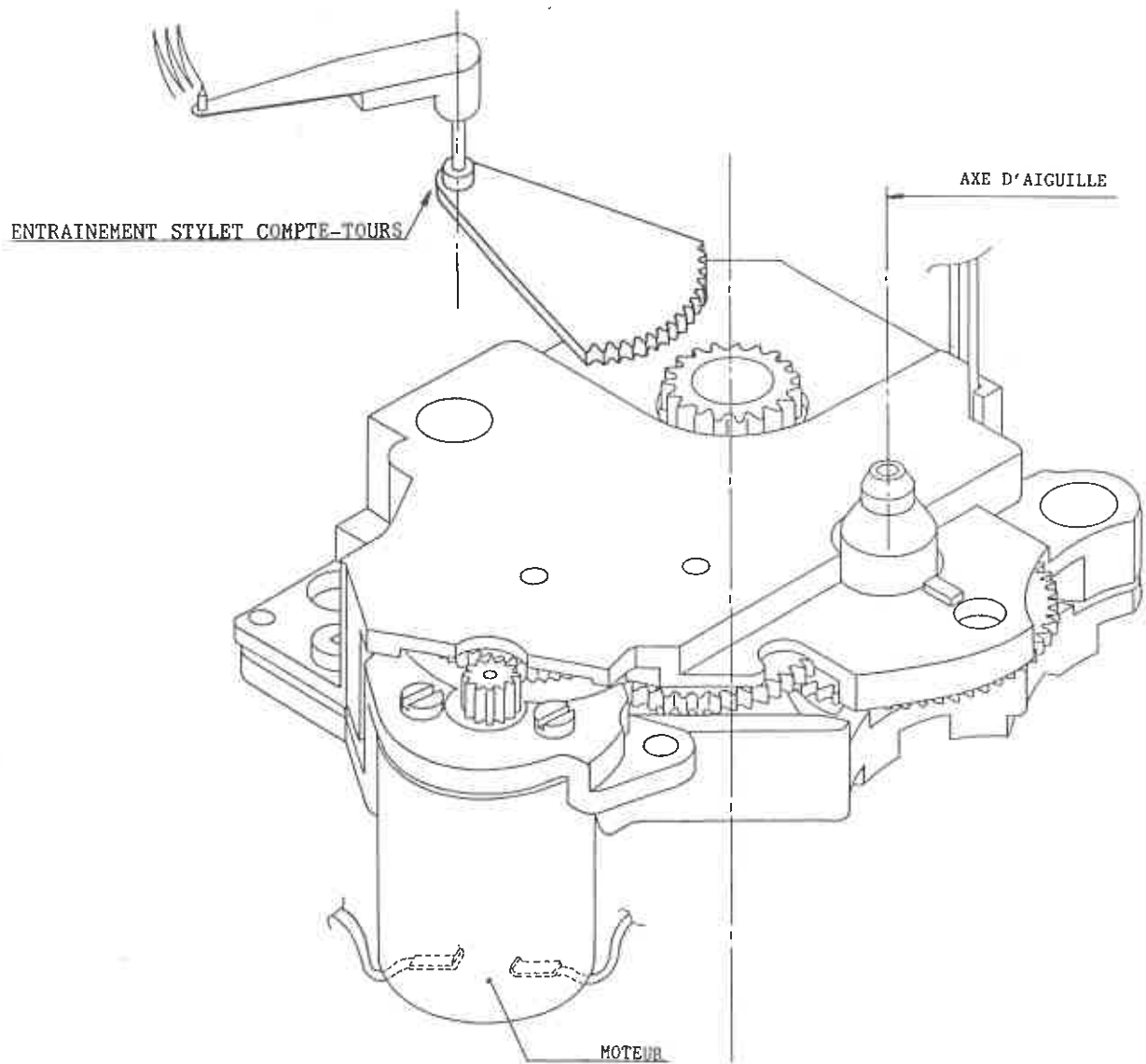
Synoptique de la fonction compte-tours



■ N° 5456-3

**CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE**

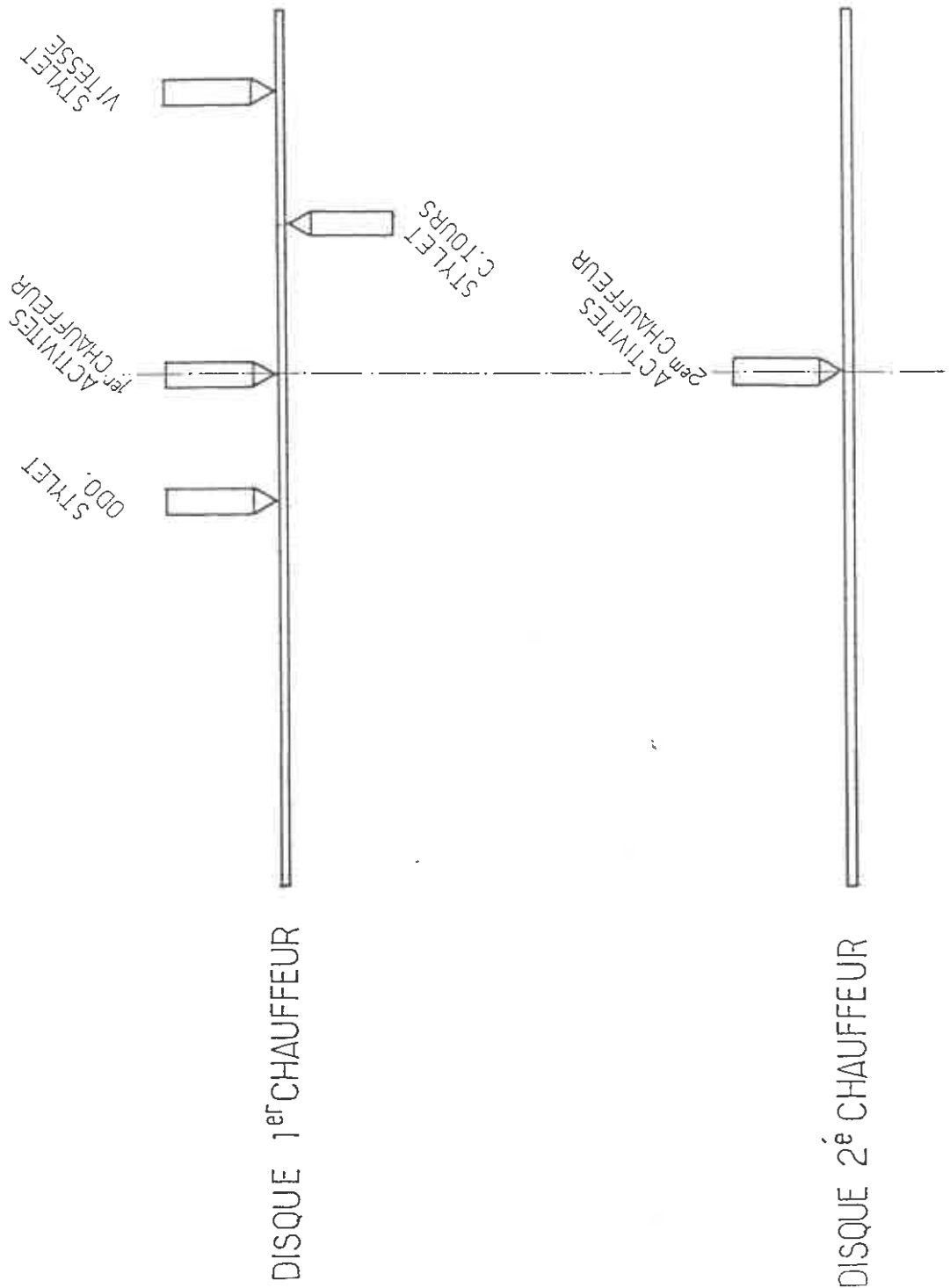
Module compte-tours



■ N° 5456-4

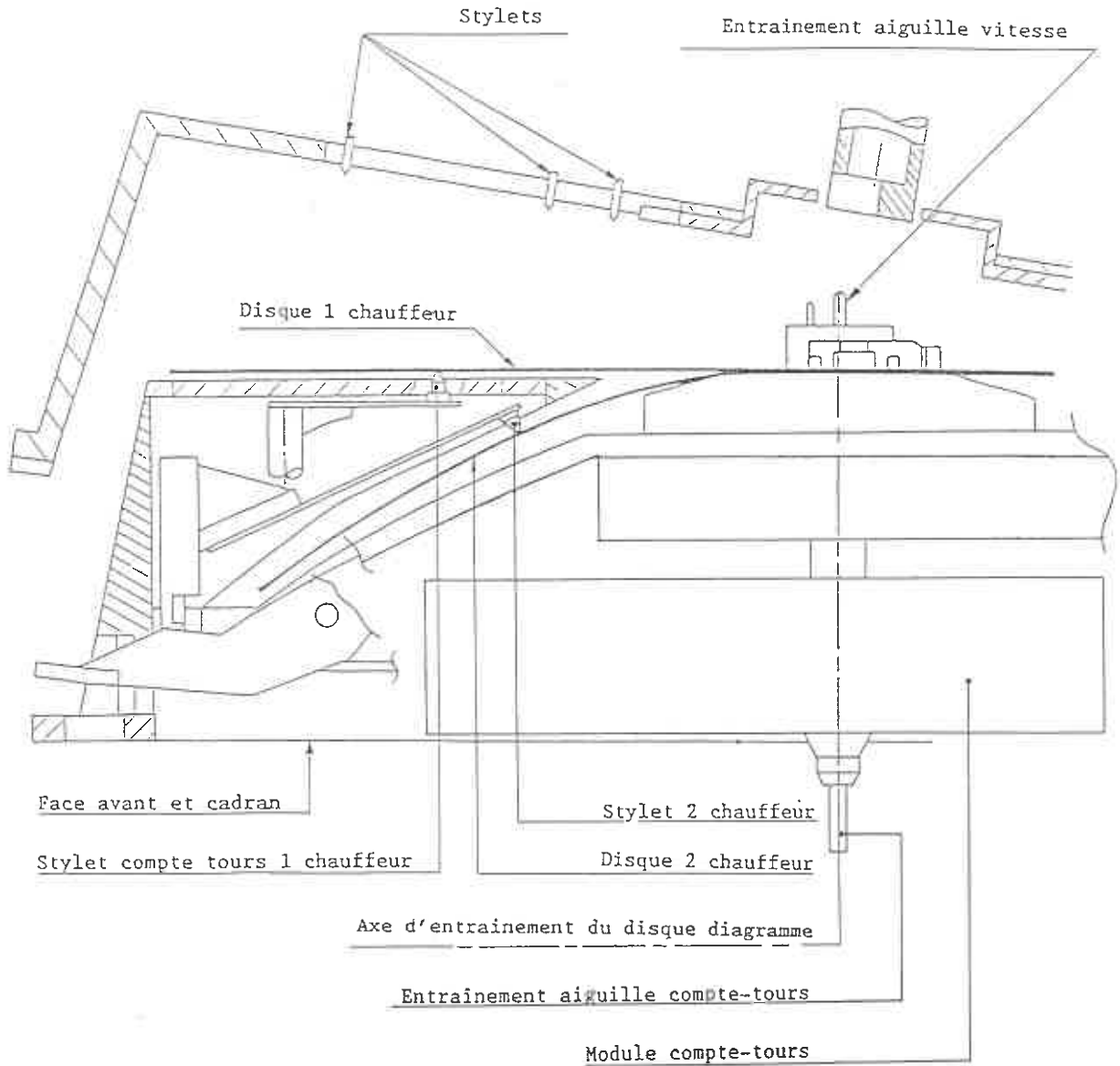
CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE

Principe de base



N° 5456-5
CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE

Principe de la fonction compte-tours

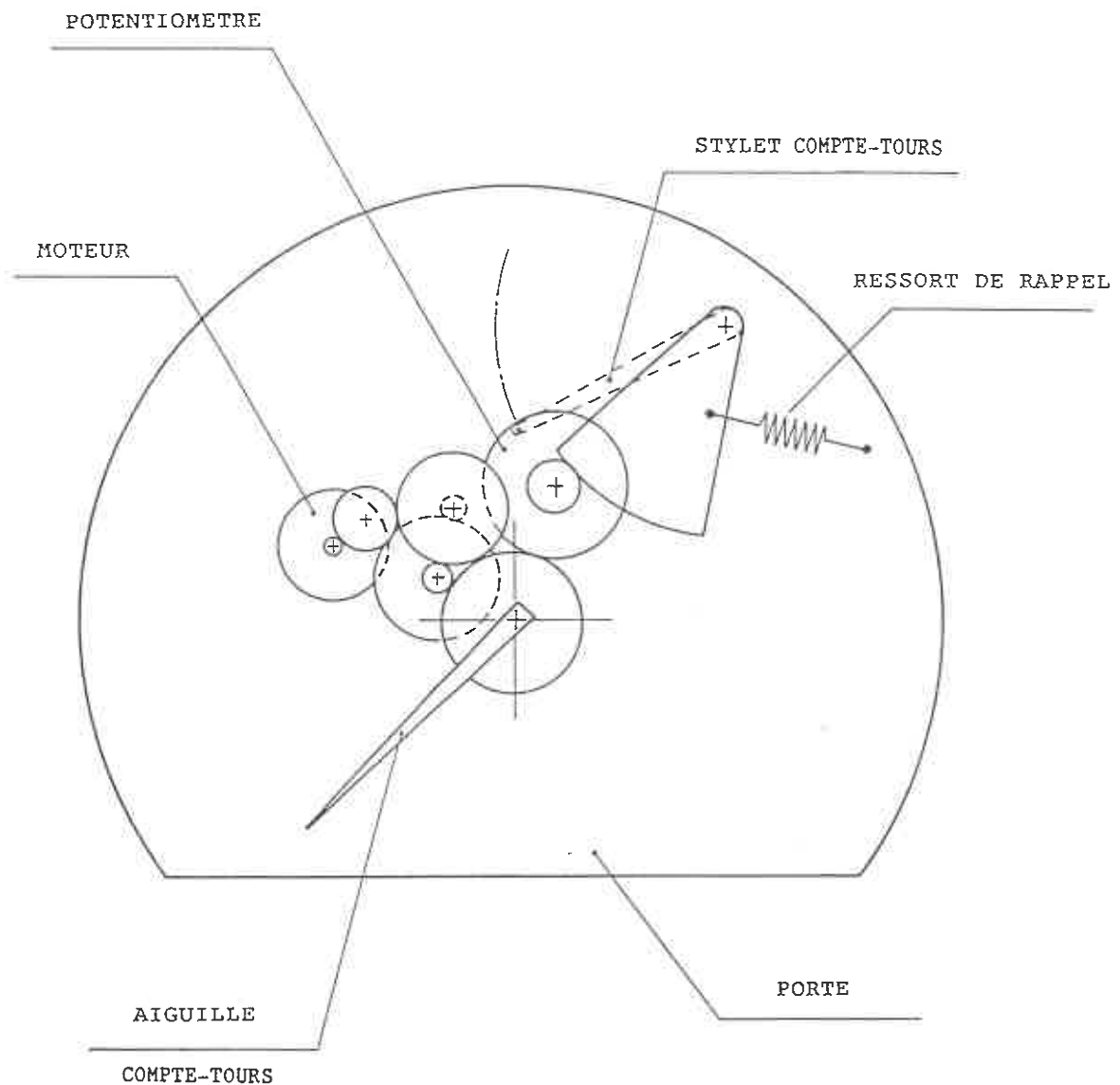




■ N° 5456-6

CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE

Chaîne compte-tours (cinématique)



■ N° 5456-7

CHRONOTACHYGRAPHE JAEGER TACHY 55 - 2 CHAUFFEURS
UTILISÉ DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE

Chaîne compte-tours

